

Dominique Fattier
 Université de Cergy-Pontoise

Le français d'Haïti (dans sa relation osmotique avec le créole) :
 remarques à propos des sources existantes

Il existe un riche gisement de sources (primaires et secondaires) d'information sur le français d'Haïti. L'objectif de cette étude est de le faire connaître, en proposant un parcours à travers les documents par lesquels sa spécificité et son altérité sont soit simplement attestées, soit reconnues et désignées, sans prétendre à l'exhaustivité. Après d'indispensables remarques introductives, il est question, dans cet ordre, des textes anciens (Moreau de Saint-Méry 1797 ; Ducoeurjoly 1802 ; les journaux de Saint-Domingue), du corpus du français littéraire haïtien (XX^e siècle), des travaux linguistiques, et enfin de l'Atlas linguistique du créole d'Haïti. Il est fait appel, à l'occasion, à des régionalismes à des fins d'illustration. Pour ce qui est de leur statut, c'est la typologie établie dans le domaine des études sur le français aux Antilles (Thibault 2008, 2009) qui est retenue. Elle distingue : les héritages galloromans (diastratismes¹ et diatopismes²), les emprunts aux langues en contact (langues amérindiennes, espagnol, langues africaines, anglais) ainsi que divers types d'innovations : formelles (par dérivation, par composition), sémantiques, et de fréquence³.

1. Considérations préalables

En Haïti, comme aux Petites Antilles, le français est présent dès les débuts de la colonisation. Son implantation est ancienne. Une partie de la population de ces territoires l'a toujours acquis comme langue première, par tradition orale, de génération en génération, en même temps que les créoles

¹ Mots qui ont toujours été considérés comme étrangers à la norme du français neutre, comme en témoignent les marques d'usage des dictionnaires qui montrent les restrictions diastratiques dont ils ont toujours été affectés. Le mot *mitan* est un représentant typique de cette catégorie de régionalismes (d'après Thibault 2010 : 50-51).

² Mots qui connaissaient à l'époque, en France même, une diffusion géographique limitée comme les régionalismes de l'Ouest français que sont *bourg* et *amarrer* (ibid.).

³ Il s'agit de régionalismes qui ne se signalent ni par leur forme, ni par leur sens, mais bien par leur fréquence, anormalement élevée dans certaines variétés régionales de français. Thibault (2010) mentionne, pour le corpus qu'il étudie, les mots *halliers* n. m. pl. ; *ravine* n. f. ; *touffe* n. f.

qui en sont issus par « acquisition naturelle »⁴ et qui lui servent dès les débuts de leur émergence de « niveau de langue », avant d'entrer, bien plus tard et à des rythmes distincts, dans un processus d'institutionnalisation.

Insister d'emblée sur cette co-évolution est plus que jamais nécessaire. Cela demande un réel effort car c'est aller à contre-courant d'une approche de l'histoire culturelle et linguistique des mondes créoles qui est devenue habituelle. Ainsi Sylviane Telchid, par exemple, l'auteure du premier *Dictionnaire du français régional des Antilles. Guadeloupe-Martinique* (1997), défend-elle l'idée que le lexique de cette variété a transité par le créole. Une telle vue est très couramment partagée ; elle explique par exemple pourquoi les caractères divergents du / des français des Antilles sont très souvent qualifiés de *créolismes*.

D'un territoire à l'autre, les particularités du français ne peuvent être conçues que comme des emprunts faits au créole et il est rarement question par exemple (sauf comme nous le verrons par la suite, chez le précurseur haïtien Jules Faine), d'y voir le maintien d'archaïsmes, de traits anciens ou encore la réalisation de mots ou de sens possibles, mais non attestés en « français standard ». De même, n'est pas facilement envisagée la possibilité que de telles particularités se soient maintenues, de façon parallèle, en français régional et en créole.

Cela étant dit, il ne fait aucun doute qu'il y a eu, qu'il y a toujours des apports et des influences du créole sur le français régional. Par ailleurs, il est à peu près certain que le français régional ne se serait pas maintenu en Haïti, sans la présence du créole.

L'hypothèse des « créolismes » a une base idéologique, celle du monolinguisme, qui n'est pas articulée de façon explicite, ni forcément très consciente : il faut que les mots soient bien rangés et de préférence dans une seule langue ; il faut qu'il n'y ait qu'une langue première. Elle ne permet pas de réaliser que *le lieu où les langues entrent en contact n'est pas un lieu géographique mais l'individu bilingue* (Uriel Weinreich 1953)⁵ et qu'il existe des cas d'acquisition initiale bilingue (acquisition initiale simultanée de deux langues). Elle sous-estime la difficulté bien réelle de cerner les critères qui permettent d'attribuer l'origine de certains lexèmes (et autres particularités) à l'une et / ou à l'autre des langues en cause quand celles-ci sont non seulement génétiquement apparentées mais également coexistantes. Entre français régional et créole, la notion de « frontières floues » s'impose.

⁴ Acquisition naturelle (c'est un quasi-synonyme de « acquisition non guidée »). L'expression a le grand mérite de rappeler que l'acquisition d'une langue – maternelle ou seconde – est un processus naturel. Et de suggérer que l'enseignement des langues est une tentative d'intervention dans ce processus naturel pour l'optimiser (Klein 1989 : 5).

⁵ Uriel Weinreich, 1953 : *Languages in contact*, New York, Publication of the Linguistic Circle of New York.

Une telle hypothèse revient en fait à poser que le français régional (des petites Antilles, d'Haïti, etc.) est une variété d'apparition récente et, pour expliquer son émergence, à calquer les faits sur ceux qui se sont produits en Europe où le français s'est diversifié par diffusion et superposition à un substrat dialectal (les dialectes galloromans) en France, en Belgique et en Suisse. Cela consiste à traiter les particularités du français aux Antilles comme des équivalents des wallonismes (par exemple), alors que leur histoire est bien différente. Le rapport entre créole(s) et français n'est pas un rapport de « substrat » à une langue qui s'y serait superposée. C'est un point sur lequel il convient d'insister.

Pour souligner l'influence réciproque, l'interpénétration parfois considérable entre français et créole(s), plusieurs créolistes (Robert Chaudenson, Guy Hazaël-Massieux) ont usé de la métaphore de l'osmoticité : en situation de créolophonie⁶, tout mot français est virtuellement un mot créole et inversement, tout mot créole est en puissance un mot du français régional qui coexiste avec lui. Le fait de la reprendre à mon compte dans le titre de cette communication est destiné à attirer l'attention sur une donnée incontestable : cette relation osmotique complique incontestablement la recherche sur les français régionaux. La proximité structurale entre français et créole(s) découle non seulement de leur apparentement mais aussi des convergences dues à leur contact à travers des générations de bilingues. Cette situation n'est pas près de se simplifier.

Dans un article intitulé « De la difficulté d'écrire en créole » paru en 2001, le poète et essayiste haïtien Georges Castera signalait en effet, entre autres problèmes, celui de « l'hybridation » croissante des deux langues :

Aujourd'hui, le plus grand défi pour l'écrivain qui écrit en créole, c'est ce que j'appellerais avec d'autres la décréolisation de la langue créole. [...] La langue française a toujours représenté pour les Haïtiens un signe de distinction et il est de bon ton de commencer toute conversation par des phrases françaises puis [de] continuer familièrement en créole, juste pour signaler à l'interlocuteur qu'on a de la culture. Ainsi, le français tient souvent lieu de carte de visite orale. Aujourd'hui cette stratégie prend une forme plus subtile, ou, si l'on veut, plus démocratique. C'est le créole francisé qui joue ce rôle à travers les prêches, les actualités, les débats politiques, les conseils médicaux prodigués à la radio et à la télévision. Ce phénomène d'hybridation s'étend malheureusement aux médias (dans les taxis, les autobus ainsi que dans les foyers les plus reculés) invitant les gens à « parler créole en français ». Cette manière de parler produit la décréolisation du créole.

Il ajoutait quelques lignes plus loin, « il est légitime qu'un écrivain se sente concerné par cette catastrophe » et donnait quelques exemples : « On introduit parfois un mot français peu connu dans une phrase créole bancale :

⁶ Celles du moins où coexistent un créole à base française et sa langue de base. Ce n'est pas le cas dans des territoires comme Sainte-Lucie ou la Dominique, où des créoles à base française coexistent avec l'anglais, langue officielle.

‘Ministè a pwal *prose* a distribisyon de *porcelets* (ti kochon) [...]’ ; les locuteurs font un large usage d’expressions toutes faites : ‘dans la mesure où...’, ‘comme succinctement ou wè...’, ‘nul et non avenu’, etc. ».

Cette évolution contemporaine accélérée vers un accroissement des « mélanges » se produit dans un contexte d’urbanisation rapide, de dégradation de l’enseignement (sans compter les tragédies récentes) sur fond d’évolution statutaire du créole. Elle fait comprendre à quel point il est difficile ou même impossible, parfois, de tracer une ligne de partage entre créole et français. L’image du continuum semble s’imposer désormais là où il y a encore une vingtaine d’années prévalait une situation sociolinguistique plus franchement diglossique. De plus en plus, « on parle créole en français », pour reprendre l’expression (ambiguë) de Castera⁷.

2. Les textes anciens

Le seul texte ancien à avoir fait l’objet d’un examen systématique est le dictionnaire languedocien-français découvert par Pierre Rézeau et dont il rend compte dans son article *Aspects du français et du créole des Antilles (notamment Saint-Domingue) à la fin du XVIII^e siècle, d’après le témoignage d’un lexicographe anonyme* (2009). Nous y renvoyons. Composé aux environs de 1800, ce précieux document est resté à l’état de manuscrit dont seule une moitié hélas est disponible à des fins de recherche.

Dans la plupart des cas, l’auteur considère les traits qu’il rapporte comme le fait de « tout le monde » et il les introduit par des indications du type « dans les Antilles/à Saint-Domingue, on appelle ». S’il précise parfois que tel mot est caractéristique des Créoles (ainsi *amacorner*, *calumet* s.v. *cachimbeau*, *caler*, *crebiche*, *élingué*, *xpenter*, *malingré*) ou du peuple créole (s.v. *coucouye* et *hasiers*), il se situe dans la sphère du français et, ses notes portant essentiellement sur le lexique, il ne distingue pas le créole comme un système linguistique différent du français. [p. 196]

La description lexicographique est ponctuée de « nombreuses et parfois longues digressions sur la langue, la flore, la faune et les coutumes des Antilles, plus particulièrement de Saint-Domingue ». Après un examen des principales sources de variation par rapport au français standard, Rézeau s’est attaché à dresser l’inventaire des faits les plus intéressants.

⁷ Il s’agit de mettre du français dans son créole (de franciser son créole)... et non de l’inverse.

2.1. La *Description* de Moreau de Saint-Méry

Parmi les textes anciens qui doivent être explorés de façon méthodique, figure l'ouvrage de Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'Isle Saint-Domingue*.

Nulle province française n'a été décrite à cette même époque, ou à une époque donnée quelconque, avec la même minutie, la même précision évocatrice. (Bl. Maurel, p. XLVI dans la Nouvelle édition de 1958 entièrement revue et complétée sur le manuscrit par Blanche Maurel et Etienne Taillemite)

Dans l'édition de 1958, la *Description* est précédée d'une bibliographie de l'auteur (p. VII), d'un texte intitulé « La Description, ses sources, sa portée, son interprétation » (p. XXVII), puis d'un texte portant le titre « Manuscrit et éditions de la partie française de Saint-Domingue (p. XLVIII). Les éditeurs ont de plus rétabli, à partir du manuscrit déposé aux Archives nationales, les passages que Moreau avait supprimés dans l'édition de 1797 en les restituant en italique pour que leur identification soit possible.

En amont de cette somme extraordinaire, il faut se représenter, comme le soulignent les éditeurs, l'immensité de la documentation dont est sortie la *Description* : collection personnelle d'ouvrages et de brochures, « prodigieux travail de copie de pièces dont il ne pouvait obtenir ou conserver l'original » (p. XXXIX), collaborations dont a bénéficié Moreau (p. XII), travaux et collections de ses prédécesseurs...

L'interrogation sur ce qu'il convient de considérer comme du français régional dans l'œuvre de Moreau surgit très vite : ainsi p. XI, Bl. Maurel mentionne-t-elle une table des cantons qui servira aux investigations partant des noms de lieux. Elle ajoute en note 1 : « voir en tête de cette table la définition de ce qu'on appelait canton à Saint-Domingue, comme d'ailleurs dans l'ancienne France. »⁸. Il y a tout lieu de penser, grâce à cette mise en relief métalinguistique, que nous avons ici affaire à un diastratisme.

Moreau lui-même a eu le souci de son lecteur, à l'intention duquel il a établi un glossaire de mots qu'il convient de considérer *a posteriori* comme des régionalismes⁹ :

⁸ Il manque malheureusement les pages 1422-1423 où figure la table des cantons dans mon exemplaire personnel (édition de 1958).

⁹ Ainsi par exemple *habituer un terrain* est une expression qui s'écarte dans sa construction comme dans son sémantisme de la construction standard *habituer qqn à (qqch.)* : rendre familier par l'habitude (...) *Habituer un enfant, une recrue au froid, à la fatigue* (d'après Rob). Le mot *défriche* (synonyme de *défrichement*) ne figure pas dans Rob. Il illustre la réalisation d'une possibilité inemployée en français central (application du procédé de conversion à la base verbale *défrich-*).

Comme j'ai employé plusieurs termes consacrés par l'usage à Saint-Domingue, j'ai cru devoir en donner une explication concise mais suffisante pour que cette espèce de nomenclature coloniale ne puisse arrêter aucun Lecteur [...] (Moreau de Saint-Méry, Avertissement. p. 13).

Son *Explication de quelques termes employés à Saint-Domingue* (p. 14-16) porte sur 53 entrées listées par ordre alphabétique : A (signe du datif), Acul, Ajoupa, Argent (des colonies), Bac A Vesou, Bois Debout, Bois Debout (Faire un), Bois De Fardage, Boucan, Boucaner, Boucanier, Boucherie Maronne, Brise, Calle, Carabiné, Carreau, Case, Chemin *carabiné*, Caye, Corail, Coupe, Defriche, Embarcadère, Ester, Etage, Flibustier, Fourq, General, Gourde, Habituer un terrain, Hatte, Lagon, Lieue, Livre, Mantègue, Maringouin, Maron, Monnoie, Morne, Mornet, Moustique, Passe, Piastre-Gourde, Racadeau, Raque, Savane, Sucre, Tache, Terrer (le Sucre), Tournois, Vide d'un moulin, Vivres de terre.

Dans les articles qui « expliquent » les entrées, se trouvent des mots que l'auteur n'a pas retenus dans sa nomenclature mais qui sont bel et bien eux aussi des régionalismes : ainsi sous A, on trouve *habitation* (l'habitation à Galiffet) ; sous Boucanier, *habitans chasseurs* ; sous Piastre-Gourde, *Gourdin* ; sous Vivres de terre, *manioc, patate, tayo* ou *choux caraïbe, igname, couche-couche, figues-bananes, pois, mahis*.

Aux mots qui figurent dans l'*Explication*, on peut ajouter certains de ceux qui figurent dans l'index matières (pp. 1434-1440) comme *Abricots, Cabrouets, Campêche (bois de), Maoka* (ver destructeur de l'indigo), *Mal de mâchoire, Musicien* (oiseau), *Sarampion* (sorte de rougeole), etc. Dans les pages de référence, on trouve de solides compléments, encyclopédiques en particulier et bien propres à nourrir un futur dictionnaire historique, comparatif et philologique des régionalismes du français des auteurs qui ont écrit sur les Antilles. Il faut savoir cependant que cet index matières qui a été substitué à celui « incomplet, fort confus et fort critiquable » de Moreau lui-même (p. XL), a été réduit à des proportions modestes en raison, précisent les éditeurs, de l'ampleur prise par l'index des noms de personnes. Il convient donc, si l'on vise l'exhaustivité, d'entreprendre page après page la lecture des trois tomes de la description.

L'examen de l'introduction à la description des trois parties de la colonie (pp. 25-111), « consacrée à des notions générales sur le climat, et les habitants de Saint-Domingue, leur origine, leur caractère et leurs moeurs » a été réalisé à des fins de sondage préalable et d'exemplification. Il a permis de repérer bon nombre de régionalismes, les uns déjà recensés dans la nomenclature et / ou l'index matières, et d'autres qui ne le sont pas. De plus, on remarque que si certains régionalismes sont signalés par des mises en relief (en l'occurrence des caractères italiques) :

Cependant, en général, les Africaines accoutumées à des maris polygames, n'ont pas une jalousie furieuse, et il est même assez commun d'en voir plusieurs qui

vivent dans une sorte d'harmonie quoiqu'elles aiment le même objet. Elles se nomment alors entre elles *matelotes* ; mot tiré d'un ancien usage des flibustiers qui formaient des sociétés dont les membres s'appelaient réciproquement matelot. (M. de St-M., 57)

c'est très loin d'être toujours le cas :

C'est ainsi qu'on sait qu'ils adorent tout : les montagnes, les arbres, les mouches à miel, les caymans, etc., etc. (M. de St-M., 58)

Ce luxe consiste presque, entièrement, dans un seul objet, l'habillement, puisque rien n'est d'ordinaire plus simple que le logement d'une Mulâtresse, qui consiste en une ou deux pièces ou chambres, tout au plus. L'une de ces pièces sert de salon : elle est souvent sans autre tenture qu'un papier ; une glace, une table, un beau cabaret avec des porcelaines, de jolies chaises de paille peintes, ou de rotin, tel en est l'ameublement (M. de St-M., 105).

Les mots *matelote*, *mouche à miel*, *chambre* (en tant que synonyme de *pièce*) et *cabaret* (qui ont leurs corrélats créoles *matlòt*, *myèl*, *chanm* et *kabarè* 'plateau') ont vocation à figurer en tant que régionalismes d'Haïti dans un index des régionalismes des français d'outre-mer. Trois d'entre eux sont affectés d'une marque diasystémique dans le dictionnaire de référence qu'est Rob : *cabaret* est glosé comme « vieilli », *mouche à miel* comme « archaïque » ou « régional » ; quant à *chambre*, il reçoit un traitement un peu plus complet : « Ancienn (et dans des loc.). Pièce d'habitation. [...]. Chambre à toilette, chambre de bain. [...] Régional (Suisse) Pièce (d'un appartement, d'une maison). »

2.2. Le Manuel de S. J. Ducoeurjoly

Le *Manuel des Habitans* [sic] de *Saint-Domingue* (1802)¹⁰ est une autre source essentielle. Son auteur Ducoeurjoly est lui-même un ancien *habitant* (au sens qu'a le mot en français régional). La partie « linguistique » du *Manuel* contient un vocabulaire français-créole et cinq conversations françaises-créoles : c'est en quelque sorte une méthode d'auto-apprentissage. Représentatif d'un usage ancien (dernier quart du 18^e siècle), le *Vocabulaire* est une description synchronique du créole langue inconnue, destinée à un public précis de consultants (les futurs colons et voyageurs français à Saint-Domingue). Cette description est pour l'essentiel repérée en français : le vocabulaire bilingue confronte le créole (langue objet) au français (langue d'information)¹¹.

Le vocabulaire qui fait communiquer français et créole est de petite taille : une nomenclature de 395 entrées tient sur 72 pages. Chaque page est

¹⁰ Le tome 1 est accessible sur Google livres.

¹¹ M.-C. Hazaël-Massieux (1989 : 80) signale que les dictionnaires français-créoles sont « à l'heure actuelle » en nombre très réduit, l'inverse n'étant pas vrai.

divisée en deux colonnes : celle de gauche pour le français, celle de droite pour le créole. Le classement adopté pour la colonne de gauche est celui de l'ordre alphabétique du français.

L'établissement de ce vocabulaire d'apprentissage doit probablement beaucoup à l'intuition de l'ancien *habitant* qu'est l'auteur. Ses choix lexicographiques visent à dégager un fonds créole qui soit immédiatement utile : certains secteurs thématiques (flore, alimentation, faune, transformation de la canne à sucre) sont privilégiés. On ne connaît pas les principes selon lesquels a été dressée la liste des entrées françaises. Il semble qu'une décision importante ait consisté à y intégrer d'office les mots d'ores et déjà communs au créole et au français régional de Saint-Domingue qui n'ont pas, à l'époque, d'équivalent en « français [standard] de France¹² » (BAGASSE, BIGAILLE, CALALOU, CANARI, COUI, MANCHETTE, MARINGOUIN), quelle que soit par ailleurs l'origine de ces mots (galloromane, espagnole, amérindienne, africaine...). On y trouve également des mots techniques comme HOUCHET [*sic* : LOUCHET] « Instrument en forme de bêche etc. » ou BEC-DE-CORBIN « Outil de sucrerie, fait en forme de grande pelle [...] ». Sont écartés de l'inventaire, sans que ce soit le cas général, des mots courants comme TRAVAILLER ou BOIRE dont les équivalents créoles (*travay*, *bwè*) qui n'ont que peu évolué par rapport à leurs étymons, figurent pourtant dans les Conversations. De tels mots, en quelque sorte absents de la nomenclature pour cause d'évidence, constituent pourtant le fonds le plus ancien du créole car ils sont attestés dès les origines.

Le projet de Ducoeurjoly se heurte à des difficultés qui sont résolues tant bien que mal. Au nombre de celles-ci, on peut compter la situation paradoxale où l'auteur se trouve d'avoir à construire un vocabulaire bilingue pour des consultants qui ne connaissent peut-être guère mieux la langue instrument d'information, dans sa dimension régionale du moins, que la langue objet. Il convient donc de mettre en accord le *Vocabulaire* avec la compétence supposée en français et les besoins langagiers et culturels des futurs usagers du créole. D'où sans doute la forme particulière prise par ce premier inventaire bilingue français / créole qui offre un très grand intérêt. Source très précieuse pour l'histoire du lexique créole haïtien et pour l'étude du changement linguistique, c'est en outre, comme description (involontaire) du français régional de Saint-Domingue, le tout premier inventaire des particularités lexicales d'un français évoluant de pair avec un créole.

Pour ne donner qu'un exemple, dans l'article consacré à l'entrée BANANE (il s'agit de la colonne française), on trouve le synonyme *figue d'Adam* et les lexèmes *pattes*, *banane mûre*, *figue banane*, *figuier banane*. Ces mots simples et composés, insérés dans le développement de la

¹² Il faut entendre par là une variété dont le statut est assez vague, quelque chose comme le français central normalisé parlé dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

définition de la chose nommée, ne donnent pas lieu à équivalent créole (ces mots ne sont pas des entrées ; de plus ils ne sont pas insérés dans des exemples). Ils sont pourtant à un moment ou à un autre, pour nombre d'entre eux, « passés » du français de Saint-Domingue au créole. Le créole haïtien contemporain offre en effet les corrélats *pat*, *fig* et *bannan mi* avec le même sens (Fattier 1998, carte et commentaire 1630), de même que *pat*, *fig* *bannan* (Valdman 2007). On a là un exemple frappant de la nature osmotique de la relation entre les lexiques français et créoles. Dans le même temps, ces développements encyclopédiques permettent de se convaincre du caractère « régional » du lexique français dont use Ducoeurjoly : *figue d'Adam* et les autres lexèmes cités ne sont probablement pas employés en France (ou pas partout en France) à la même époque. La consultation des dictionnaires de référence que sont Rob et TLFi n'apporte pas d'information sur *patte* (au sens de « main de banane ») par exemple...

2.3. Les journaux

Il serait également très utile de procéder à un dépouillement systématique des principaux journaux de Saint-Domingue, *La Gazette de Saint-Domingue*, *Les Affiches américaines*. On trouve en effet dans la notice 18 du *Dictionnaire des journaux 1600-1789* réalisé sous la direction de Jean Sgard (1991), les informations de contenu suivantes qui invitent à l'exploration :

Les *Affiches américaines* se conforment à leur titre, et se veulent essentiellement un journal d'avis, d'annonces et d'informations pratiques. La plus grande partie de chaque livraison est consacrée aux textes officiels et aux avis légaux, comme la publication obligatoire des notifications de départ de la colonie, à différents renseignements d'ordre commercial (« Tarif du poids du pain » ; cours du fret ; prix des denrées et marchandises de France et de la colonie ; arrivées et départs des navires ; etc.), et aux annonces et avis divers (« Nègres marrons » ; « Animaux épaves » ; « Spectacle » ; biens et effets à vendre ; annonces publicitaires ; etc.). Ces avis et annonces sont publiés aussi bien en première page qu'en fin de journal. Ils encadrent la rubrique « Nouvelles politiques » ou « Nouvelles diverses » dont l'importance varie en fonction de la place comme de l'actualité et de la disponibilité de l'information. Les nouvelles contenues dans cette rubrique sont extraites des journaux européens et américains. À la sous-rubrique « Amérique » sont données les nouvelles locales ainsi que les nouvelles provenant de sources particulières, correspondances commerciales et privées, ou « relations » des officiers et passagers des navires abordant dans les ports de la colonie. À partir de 1778, une large place est accordée aux nouvelles de la rébellion des colonies d'Amérique, et de la guerre qu'elle provoque ; ces nouvelles ont le plus souvent pour source les « insurgés » eux-mêmes. Par la suite, une place importante sera accordée aux « nouvelles de France », à l'évolution de la situation politique en métropole et aux tentatives de réforme de Louis XVI.

À l'occasion, sont publiées des lettres de lecteurs, le plus souvent sous forme d'« observations », de « remarques », de « mémoires », destinés à aider au

développement économique et culturel de la colonie ; c'est le désir de voir se répandre « les lumières », le « zèle » pour la colonie et le « bien public », qui animent la plupart de ces lecteurs (1765, p. 189 ; 1767, p. 67 ; *Avis à MM. les Abonnés*, 1785).

Moreau de Saint-Méry lui-même a compilé ces journaux pour établir sa *Description*. Ainsi, à la page 963, dans un passage consacré à la Paroisse de la Croix-des-Bouquets, il rend compte de la relation d'une course faite par trois personnes sur la montagne de La Selle, à environ dix lieues du Port-au-Prince (il s'agit, précise-t-il, d'une relation imprimée dans les Affiches américaines) :

Ils y ont trouvé un terrain plane rempli de fouilles de cochons marrons et des arbres d'une hauteur ordinaire couverts de mousse ; des ramiers, des caleçons rouges, des piverts.

De toute évidence, les caleçons rouges sont des oiseaux. Grâce à l'ouvrage de Nelson (1979 : 95), il est possible d'en donner le nom créole (*kanson rouj*), le nom scientifique (*Tenmotrogon roseigaster*) et le nom français (*pie de montagne*). Dans la description qu'il fait en créole de l'oiseau, Nelson précise que le bas de son ventre est tout rouge (« anba-vant li tou rouj »). C'est bien sûr ce détail frappant qui a motivé la création du néologisme (changement de sens par métaphore). Combien y a-t-il de régionalismes dans ce court passage de la *Description* ? Deux régionalismes sont certains : il s'agit de *cochons marrons* (cochons sauvages), et de *caleçons rouges*. En revanche *ramiers* et *piverts* ne semblent pas être des néologismes (changement de sens par analogie)¹³.

3. Le corpus du français littéraire haïtien

Pradel Pompilus, le « découvreur » du français d'Haïti, rappelle (1985 : 66) la « déclaration fracassante » que fait Fernand Hibbert dans son roman *Les Simulacres* (1923) par le truchement d'un des personnages, Gérard Delhu :

Par l'action du milieu, le français que nous parlons n'est pas plus le français de France que l'anglais des Etats-Unis n'est l'anglais des îles britanniques, et j'ajoute que rien n'est plus ridicule qu'un puriste haïtien.

La prise de conscience d'usages proprement haïtiens du français commence tôt en Haïti : dans la foulée de la naissance d'un usage littéraire du

¹³ Si *pivert* ne semble pas avoir de corrélat en créole, *ramier* en a trois : *ranmié kou rouj* (*Columba squamosa*), *ranmié milé* (*Columba inomata*) et *ranmié tèt blan* (*Columba leucocephala*) (Nelson 1979 : 99). Le ramier d'Europe et d'Asie est, d'après Rob, une *Columba palumbus*...

créole, l'idiome maternel de tous les Haïtiens (avec le célèbre poème *Choucoune* d'Oswald Durand, 1896)¹⁴. Tout un pan de la littérature haïtienne s'est écrit un siècle durant dans un français fortement marqué de régionalismes, avec des incrustations de créole qui sont parfois d'autant moins évidentes à repérer qu'elles sont écrites dans une graphie très francisante¹⁵, attestant la formation scolaire française de leurs auteurs. On peut fixer quelques jalons importants de cette régionalisation du français littéraire pour les premières décennies du XX^e siècle : Frédéric Marcelin, *Themistocle-Epaminondas Labasterre*, 1901 ; Justin Lhérisson, *La famille des Pitite-Caille*, 1905 et *Zoune chez sa ninnaine*, 1906 ; Antoine Innocent, *Mimola ou l'histoire d'une cassette*, 1906 ; Fernand Hibbert, *Les Thazar*, 1907 ; Jacques Roumain, *Gouverneurs de la rosée*, 1944 ; Edris Saint-Amand, *Bon Dieu rit*, 1952 ; Jacques-Stephen Alexis, *Compère Général Soleil*, 1955...

Comme le notent Pompilus et Berrou (1975), ce sont des romanciers de la Génération de la Ronde¹⁶ qui entreprennent, à partir des années 1900, « la peinture réaliste des moeurs, des coutumes, des traditions familiales et habitudes politiques propres au milieu haïtien et ceci dans la profusion d'une langue qui accueille, dans le cadre de la phrase demeuré français, une masse de mots, d'expressions, de proverbes du terroir »¹⁷.

Cette modernité surprend lorsqu'on réalise qu'en France, le français populaire d'origine régionale a mis du temps pour se trouver au XIX^e siècle des garants littéraires. Des travaux lexicographiques préexistaient pourtant, sans parvenir toutefois à susciter la création littéraire contemporaine. Ainsi que le précise Saint-Gérard (1999 : 486), il a fallu

attendre plusieurs années pour que George Sand utilise les recherches du Comte Jaubert 1838 sur le Berry, et plus encore pour que Barbey d'Aurevilly fasse des normandismes dont il revêt son *Ensorcelée* un signe de revendication politique [...] de la langue.

¹⁴ Comme l'écrivent Dalember et Trouillot dans leur essai (2010 : 54-5), « Écrit du fond d'une cellule en 1883, publié en 1896 dans *Rires et pleurs*, 'Choucoune' est l'un des rares textes à être connu de tous les milieux sociaux haïtiens. Mis en musique par Michel Mauléart Monton, il sera repris dans le monde entier sous le titre de 'Yellow Bird'. »

¹⁵ Il n'en irait plus de même aujourd'hui car le créole dispose désormais d'une orthographe officielle qui utilise l'alphabet latin, selon un principe globalement phonographique, avec des correspondances simples entre les graphèmes et la prononciation.

¹⁶ Le mouvement littéraire connu sous le nom de *Génération de la Ronde* embrasse la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle jusqu'à la *Revue indigène* (1898-1927), selon Pradel Pompilus et Raphaël Berrou, *Histoire de la littérature haïtienne, illustrée par les textes*, tome 1, 1975, p. 12.

¹⁷ Pradel Pompilus et Raphaël Berrou, *op. cit.*, tome 2, p. 516.

Régionalisation *versus* dérégionalisation du français littéraire : avec le temps, ce qui apparaît comme la prise en compte en littérature de la spécificité du français et de la composante diglossique de la société haïtienne s'est progressivement estompé. À la recherche d'indices de français régional et de créolité dans quelques-uns des romans publiés récemment, il m'a semblé qu'ils y sont désormais très peu présents. Ce constat a trouvé une confirmation en même temps qu'une proposition d'explication avec la lecture de l'essai des écrivains Dalembert et Trouillot (2010 : 49-53) qui opposent deux manières pour les écrivains haïtiens, en situation de diglossie, d'utiliser la langue française dominante, soit opter pour une langue française « pure », soit mélanger français et créole, tenter « d'écrire créole en français » c'est à dire « transférer un vocabulaire, mais aussi une musicalité, des onomatopées, des métaphores, d'une langue à l'autre ». Le problème de l'écrivain haïtien contemporain, ajoutent Dalembert et Trouillot, est que certains de ses prédécesseurs (Justin Lhérisson, Jacques Roumain) sont déjà passés par là. La tendance en Haïti aujourd'hui, c'est donc d'échapper à la fois au mythe de la langue pure et à la posture du « français-créole »¹⁸. Tenter d'écrire créole en français

n'est plus à l'ordre du jour. [Cela] sonnerait sans doute original pour la critique et le lectorat français contemporains, mais au regard de l'histoire littéraire haïtienne, ce ne serait que du réchauffé. On [le] verrait à coup sûr comme un épigone attardé. [p. 51]

Il y a donc un riche corpus de français littéraire à explorer, *grosso modo* celui du XX^e siècle, en tenant compte de ce qui a déjà été entrepris (cf. ci-dessous 4.2 et 4.3.).

4. Les travaux linguistiques

4. 1. Les travaux de Jules Faine

Il y a probablement du grain à moudre dans les travaux de l'un des tout premiers créolistes, Jules Faine, dont les deux citations ci-dessous illustrent la profondeur de vue quant aux origines du créole.

En sorte que le créole m'est apparu en définitive comme une langue néo-romane issue de la langue d'oïl, en passant par les anciens dialectes normand, picard, angevin, poitevin, et composée en outre de mots empruntés à l'anglais et à

¹⁸ On constate que les écrivains cèdent eux aussi à la tentation, signalée dans la deuxième partie du présent texte (cf. 2. Considérations préalables), qui consiste à attribuer systématiquement tout écart du français local par rapport au français standard au seul créole.

l'espagnol et, dans une faible mesure, à l'indien caraïbe et à des idiomes africains » (*Philologie créole*, 1936 [1981], Introduction p. XI).

Enfin, en faisant valoir certaines dissemblances entre français et créole, il aidera en bien des cas, l'écrivain haïtien à éviter, lorsqu'il écrit le français, *ces anciens provincialismes qui se sont perpétués dans notre parler et que nous appelons à tort des créolismes*. (*op. cit.*, p. XI ; je souligne)

Dans la troisième partie de sa *Philologie créole*, se trouve un glossaire étymologique comptant en tout 1528 entrées (*acassan*, *amarrer*, *bouque*¹⁹, *mitan*, *ployer*, *tantine*, *tasso*, etc.). Il serait à examiner dans le détail.

Dans un autre ouvrage, *Le créole dans l'univers* (1939), pour « étayer par une preuve l'unité universelle de tous les français-créoles » afin de réfuter l'erreur qui consiste à faire passer le créole pour un produit du « moule » des langues de l'Afrique occidentale, Faine livrait « une série de monographies ».

Les matériaux recueillis étaient trop abondants et trop précieux pour les laisser se perdre. Je conçus donc le projet de compléter ma démonstration de la parenté étroite qui unissait les français-créoles par la rédaction d'un dictionnaire où les mots et les tournures du créole haïtien se retrouveraient dans d'autres français-créoles ; en démontrant ainsi leurs étroites affinités, je contribuerais à établir l'unité universelle de ces langages. [Faine 1974 : XI].

Le *Dictionnaire français-créole* (Leméac, Montréal, 1974) de Jules Faine²⁰ a été revu et préparé par une équipe de spécialistes, dirigée par le linguiste Gilles Lefebvre de l'Université de Montréal. Ce dictionnaire a une nomenclature de 17.000 entrées avec leurs équivalents en créole, selon l'évaluation faite par Faine lui-même (p. XII). Cet ouvrage se situe dans la continuité des précédents. S'y trouvent intégrés de nombreux mots de français régional comme ABRICOT, ABRICOTIER, AJOUPA, AMARRER, BRUNE, CABARET, HALLIER, LAGON, MATELOTE, MUSICIEN, PLATINE...

BRUNE, adj. et n. – *Brine* ; *labrine* ; *brune* ; *labrune*. – Elle est une belle brune *lie cé i. bel brine (i. bel femme brine)*. – La brune *labrune* ou *labrine du soir* ; c'est un terme très usité du répertoire des tireuses de cartes et diseuses de bonne aventure. – *Grosse brine* (en NOR, signifie : heure du soir où il fait presque nuit). – Venez avant la nuit *vini avant grosse brine, avant labreine fine féminin*.

P. Pompilus (1985 : 101), après avoir fait la présentation critique du *Dictionnaire français-créole*, conclut en écrivant : « Tel qu'il est avec son

¹⁹ Faine fait du mot *bouque* le commentaire suivant : « Le mot 'bouque' est un doublet du français 'bourg' transformé en normand 'bourc' qu'on prononce souvent bouque comme en créole. C'est d'ailleurs l'un des anciennes formes écrites du mot [...] »

²⁰ Faine est mort en 1958, laissant ce dictionnaire sous la forme de notes manuscrites.

manque d'objectivité et ses autres défauts, le dictionnaire français-créole est une mine de précieux matériaux pour l'étude et la connaissance du créole haïtien. Nous y avons personnellement recouru avec bonheur pour la traduction créole de textes littéraires français. ». On peut ajouter sans la moindre hésitation que c'est également un corpus très intéressant pour l'étude du français régional.

4.2. Les travaux de Pradel Pompilus

Sa thèse principale pour le doctorat ès-lettres – *La langue française en Haïti* – a été présentée à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris (Sorbonne) en 1961 et publiée la même année. Elle a fait, par la suite, l'objet d'une réédition (Fardin 1981).

L'état de langue délimité est celui de la période 1915-1959 (p. 21), avec quelques élargissements à la période antérieure (début du XX^e siècle), en particulier pour la prise en compte de faits de langue et de grammaire dans les ouvrages littéraires. Pompilus a systématiquement « donné le pas aux faits de la langue usuelle, c'est-à-dire de la langue parlée et de la langue cursive », c'est-à-dire « la langue des lettres familières, celle des enseignes, celle des journaux, qui représentent des transpositions du langage parlé, celle des dialogues de romans et de comédies enfin qui reproduisent parfois des propos pris sur le vif » (p. 21).

La partie de sa thèse consacrée au lexique (pp. 133-244) est divisée en trois chapitres d'étendue inégale car d'inégale importance : les *haïtianismes* ; les *anglicismes* (avec une distinction entre anglo-américanismes récents et anglicismes anciens) ; les *traces de la langue classique*.

Nous appelons haïtianismes les emprunts que le F. H. a faits à la langue locale, le créole, qu'il s'agisse de mots inconnus du français ou de vocables du français normal pris dans des acceptions nouvelles, ou encore de termes dialectaux conservés par le créole. Les anglicismes sont les emprunts qu'il a faits à l'anglais, particulièrement à l'anglo-américain depuis 1915. Il existe une différence évidente entre les anglicismes et les mots haïtiens d'origine anglaise empruntés à date ancienne et qui se sont si bien fondus dans le parler local que seul le spécialiste réussit à dépister leur origine, par exemple méringue < merry ring ; godrine < good drink ; bumba < bumboat, etc. Quant aux archaïsmes, ce sont les traces de la langue des XVII^e et XVIII^e siècles qui sont encore courantes dans notre français dialectal, les mots ou expressions qui ont vieilli à Paris, mais qui ont gardé leur pleine vigueur chez nous. Nous avons tenu à les distinguer des anciens provincialismes qui ont complètement disparu du français de Paris et qui, conservés par le créole, reparaissent en Haïti : ces derniers faits, nous les avons groupés de préférence avec les haïtianismes. Tout classement comporte une part d'arbitraire et celui que nous avons adopté n'est sans doute pas indiscutable ; on peut nous objecter que les anciens provincialismes que le créole haïtien a conservés et que le français local lui emprunte ont plutôt leur place parmi les archaïsmes. Nous croyons plutôt qu'ils ont été naturalisés, qu'ils sont entrés dans de nouveaux

champs sémantiques, qu'ils sont intégrés dans d'autres oppositions et que nous sommes autorisés à les appeler des haïtianismes (pp. 133-134).²¹

Si Pradel Pompilus qui a été professeur de français et de latin (au lycée Pétion en 6^e, 4^e, 3^e et 1^{re})²² et qui se présente dans l'introduction de sa thèse comme un « chercheur qui enseigne le français normal (de Paris) et qui parle le français dialectal et le créole » (p. 21-22) – renonce à user du mot *créolismes* au profit d'*haïtianismes*, c'est pour la raison que le premier est un mot « déprécié » (dans le cadre du contexte scolaire qui privilégie un français très normatif), qu'il

ne s'entend que des fautes contre la langue française consistant dans l'emploi involontaire d'un mot ou d'une tournure du dialecte populaire [le créole] (1961 [1981] : 136).

Il faut un œil très exercé pour débusquer bien des régionalismes, y compris dans le matériau littéraire où ils sont loin d'être toujours mis en relief²³, faute peut-être pour l'auteur de les identifier comme tels, d'avoir conscience de leur régionalité, au moment où il écrit du moins. On peut donner grâce à Pompilus (1985 : 68) de l'exemple suivant, qui donne une idée des pièges qui guettent le lecteur. Il est emprunté au portrait que fait de Madame Thazar, Fernand Hibbert, dans son roman *Les Thazar* (1907 : 10) :

« C'était une brune aux formes opulentes, aux lèvres charnues et ardoisées, aux regards passionnés et qui à l'audition de la moindre musique un peu mélodieuse s'alanguissait, pâmée. ».

Comme le note Pompilus, « le mot *brune* n'a pas dans ce texte la même valeur qu'en France, au sens saussurien du mot 'valeur' : alors qu'en France, il entre en opposition avec *blonde*, ici il est en opposition avec *noire*, *griffonne* ou *mulâtresse* ».

Il y a des différences entre les auteurs dans la façon de se jouer des possibilités qui leur sont offertes²⁴. Pompilus (1985 : 69) commente²⁵ ainsi les choix de Lhérisson :

²¹ De même que le classement est susceptible d'être discuté, de même certaines étymologies proposées dans ce passage sont contestables (ainsi celle de *bumba* par exemple).

²² D'après la notice qui lui a été consacrée dans la publication collective *Hommages au Docteur Pradel Pompilus* (1989).

²³ Ils peuvent être signalés à l'aide de guillemets, d'italiques, de notes de bas de page ou encore par une combinaison de ces procédés. On trouve également utilisé le marquage par des zones de contexte immédiat.

²⁴ P. Pompilus (1985) distingue quatre registres de langue : le français standard, le français dialectal, le créole francisé et le créole authentique.

²⁵ L'article de Pompilus dont est tiré cet extrait contient des scories (oubli des italiques notamment). Je les ai restituées seulement pour les titres des ouvrages de Lhérisson.

Lhérisson emploie aussi le français dialectal, avec beaucoup moins de discrétion que Marcelin et Hibbert, avec moins de pudeur, peut-être même en trop grande abondance. Sans doute parce que l'audience doit faire rire – *La Famille des Pititecaille* et *Zoune chez sa Ninnaine* sont pour leur auteur des audiences – et parce que l'auteur est sûr de provoquer l'hilarité si le terme imprévisible est plus brutal, s'il se réfère à certaines fonctions naturelles [...] Lhérisson raconte la corvée de Madame Boyote pour faire de Zoune sa filleule qui vient de lui être amenée de la campagne un être humain, pour la débarrasser des parasites qu'elle porte sur elle : « À l'aide d'un morceau de toile imbibé de tafia coupé d'eau, elle lui nettoya les yeux dont les cils étaient englués de cire ; elle désobstrua ses fosses nasales et ses oreilles [...] Celles-ci avaient donné logement, dans leurs pavillons, à une carapate. Ce tenace parasite s'y était si fortement incrusté que madame Boyote ne parvint à l'en arracher que grâce à l'intervention des ciseaux. Au cours de l'opération qui ne fit pas sans douleur, le sang coula, et Zoune – entre les solides jambes de sa ninnaine, – cria, gragea (a), pompa (b) et pissa ». (Zoune, p. 18-19).

Et Pompilus de commenter les mises en relief métalinguistiques (effectuées par l'auteur au moyen des italiques et des lettres 'a', 'b') : « Pissa est en gras dans le texte, mais n'est pas expliqué au bas de la page parce que l'auteur s'est bien rendu compte qu'il ne s'agit pas d'un haïtianisme ».

Dans la note de bas de page de l'ouvrage de Lhérisson, on peut voir que cet auteur, fidèle en cela à ses habitudes de donner des équivalents dans un français plus standard²⁶, fournit pour le verbe *gragea* l'équivalent « s'agita nerveusement » et pour *pompa* « bondit, fit des sauts ».

On aura noté au passage l'emploi par Pompilus du mot *audience* (dans une acception inconnue du français standard, mais figurant ici sans mise en relief) : ce mot, très emblématique du français d'Haïti, figure pourtant dans son ouvrage de 1961 (p. 179) où il bénéficie d'un long commentaire. Une audience est, selon Pompilus, le récit d'un fait vrai ou fictif, mais plaisant et, par extension, une conversation sur des sujets badins ou familiers.

Pris dans le premier sens, le mot est peut-être l'ellipse de l'expression audience publique, après absorption du déterminant dans le déterminé. L'expression *donner une audience* ou *donner des audiences*, qui se rattache à la deuxième acception veut dire « échanger des propos sur des sujets familiers » : elle est calquée du créole : *Toutefois M. Thazar ne changea pas grand-chose à ses habitudes : il lisait beaucoup les journaux français et le Courrier des Etats-Unis, et presque chaque matin, il poussait une pointe jusque chez son vieil ami Loiseau, derrière l'Exposition, donnait une bonne audience et regagnait le Bois-Verna par Turgeau* (F. Hibbert, les Thazar, p. 252).

²⁶ Il utilise aussi d'autres moyens : dans l'extrait cité par Pompilus, au mot *carapate* sont associés les italiques et une définition par le contexte (« tenace parasite »). Ce mot ne figure pas dans Rob qui ne propose qu'une entrée *Carapate* n.f. XX^e ; déverbal de (*se*) *carapater*.

Autres ouvrages de Pompilus, ses *Contribution à l'étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien. Phonologie et lexicologie* (1973) et *Contribution à l'étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien. Morphologie et syntaxe* (1976). Pour la comparaison lexicale, Pompilus fournit en adoptant l'orthographe française une unique liste de mots qui ont des signifiants semblables en français (le *Dictionnaire du français contemporain* ayant servi de témoin et le Petit Larousse ayant été utilisé pour des compléments) et en créole²⁷. Il adopte pour le classement l'ordre alphabétique. Quand les signifiés sont également semblables, ils ne sont suivis d'aucune annotation, mais quand les signifiés sont plus restreints ou plus étendus en créole, cette restriction ou cette extension sont indiquées par de brèves annotations entre parenthèses et / ou par des signes (-) et (+). Il précise (p. 16) que la liste des mots créoles est celle établie dans sa thèse complémentaire : *Lexique du patois créole d'Haïti*, d'après ses enquêtes et sa connaissance du créole. Quelques exemples :

Boucan	sens fort différent de celui donné dans le DFC. En Haïti, ce mot désigne un grand feu de bois, le plus grand feu de paille, qui suit le sarclage des terrains à planter.
Carreau	1. Vitre. – 2. Couleur du jeu de cartes + mesure de surface valant 1,28 ha + dans le Sud d'Haïti place publique
Commère	+ mot d'amitié qui s'adresse à n'importe quelle femme
Fig	désigne uniquement la banane qui se mange crue après avoir mûri ; la figue, fruit du figuier se dit : figue-France.
Grosse, adj.	(-) ne se dit que d'une femme enceinte
Habitation	propriété rurale, d'étendue variable, cultivée en canne à sucre, en café, en bananes, etc.
Miel	désigne plutôt l'abeille ; le miel se dit : sirop-miel.

On citera pour clore cette partie²⁸ et pour mémoire la contribution d'Alessandro Costantini intitulée *La langue polyphonique de Jacques Roumain* dans l'ouvrage coordonné par Léon-François Hoffmann *Jacques Roumain Oeuvres complètes* (2003). L'analyse s'est voulue centrée surtout sur les aspects linguistiques du corpus roumainien (*Gouverneurs de la rosée, La*

²⁷ Il précise (p. 16) que la liste des mots créoles est celle établie dans sa thèse complémentaire : *Lexique du patois créole d'Haïti*, d'après ses enquêtes et sa connaissance du créole. Cette liste n'est pas présente concrètement dans l'ouvrage de 1973.

²⁸ Nous n'avons pas pu avoir accès au travail de Hugues Saint-Fort « Le français haïtien » dans *Gouverneurs de la rosée : analyse et classement des particularités lexicales du roman*. Il est signalé, dans l'article de Costantini 2003 (note de bas de page 33), comme étant à paraître dans un volume collectif consacré à Jacques Roumain, sous la direction de Frantz Leconte.

Montagne ensorcelée, Les Fantoques, La Proie et l'ombre, autres textes) « relevant de l'interférence français-créole ou, du moins, relevant d'une variation par rapport au français dit standard (de l'Hexagone) » (p. 1440). Il s'agit de poser des jalons pour une étude sémiotique et linguistique, non pas idéologique, de la langue des textes de Roumain en instaurant les catégories d'analyse (ou types de langue) suivantes : français haïtien, créole haïtien à l'état « pur », le créole francisé, le français créolisé, les néologismes de genres différents.

5. Last but not least : l'Atlas linguistique du créole haïtien (ALH)

Le créole visé par cette enquête, réalisée au début des années 1980, n'est pas celui des Haïtiens bilingues. C'est le créole des paysans unilingues créolophones parlé dans toutes les régions d'Haïti, leur unique moyen d'expression. Cet ensemble de « variétés » constitue une trace fiable du français qui a essaimé à Saint-Domingue au XVII^e et au XVIII^e siècles, abstraction faite bien entendu des évolutions et différenciations dialectales qui se sont produites par la suite, de façon non uniforme : le commentaire des cartes de l'Atlas a permis de constater que certains changements sont plus avancés ici, plus lents là (Fattier 1998).

C'est une archive témoignant de façon indirecte de la diversité intrinsèque du français véhiculaire parlé, qui fut « ciblé » par ses acquiescements à l'époque saint-domingoise. On y trouve la « preuve » que le français de l'époque coloniale a été, dès le départ, une langue soumise à des faits de variation, à l'instar de n'importe quelle autre. Le créole des Haïtiens unilingues est extraordinairement riche en archaïsmes et vestiges de la tradition française ancestrale, riches en corrélats de régionalismes de tous types.

Le commentaire de l'ALH a, par exemple, permis de mettre en évidence le caractère massif des héritages galloromans (diastratismes et diatopismes) sur le plan du lexique²⁹. Ce fait n'est pas pour étonner. Thibault (2008 : 50) rappelle que :

Les mots maintenus en périphérie mais considérés comme régionaux ou très populaires dans l'usage central constituent l'une des principales catégories de régionalismes dans les zones où l'implantation du français est très ancienne, que ce soit dans les régions de France, en Suisse romande, en Wallonie ou dans les anciennes colonies françaises (XVII^e-XVIII^e s.) du Nouveau Monde.

La mise en évidence de correspondances phonétiques régulières entre le créole et le français, complétée par la comparaison avec d'autres créoles français (réunionnais, mais aussi guadeloupéen) a permis de montrer qu'une

²⁹ Il n'y a pas que le lexique. Mais la place nous manque pour évoquer toutes les composantes de l'héritage.

quantité considérable de mots haïtiens ont pour étymons des mots français. Dans ce fond d'origine française populaire figurent un nombre important de mots à caractère technique, issus des vocabulaires spécialisés de différents corps de métier (maçons, charpentiers, couvreurs...) et passés dans la langue commune. Ainsi *rip* (copeau de bois) dont l'origine française est attestée (comm. 1406 < 'ripe', copeau de menuisier ; FEW XVI, 724-725). Ainsi *kristè* (comm. 451, lavement < 'clystère'). On peut ajouter qu'il n'est pas possible de réduire la contribution française à des mots simples. Le créole haïtien a, par exemple, gardé un stock d'affixes français qui ne doivent rien à sa coexistence actuelle avec le français régional et dont il est fait un usage productif pour construire des dérivés : ainsi, à côté de la variante *pouse boujon*, a été proposée la variante *reboujonnen* (cf. carte et commentaire 1563 : « pousser, jeter des bourgeons »). Ces héritages ont fait l'objet, dans le commentaire des cartes de l'ALH, d'une partition en survivances dialectales (mots créoles qui ne se différencient que phonétiquement des lexèmes des parlers de l'ouest français dont ils sont issus), « vocabulaire des Isles » (Chaudenson 1974 : Tome 1, chap. VII), néologismes de formes (affixation, conversion, composition) et néologismes de sens.

Le constat de cette origine galloromane massive du lexique du créole haïtien a permis de proposer, dans un certain nombre de cas moins « transparents » que d'autres, des étymologies fondées et vraisemblables : Exemples, carte et commentaire 1745 *branrany* (stérile pour un animal femelle) < *brehaigne*³⁰, *baraine*, *braaigne* (FEW 1, 242) ; carte et commentaire 881 *aloufa* (points 2, 3, 7, 10/*goufa* 5/*goulou* 1/*gran goulou* 1 (glouton, goinfre) < *gouillafre*³¹, *gouillafe*, *goulafe*, *goulifre*, *goulipiat* (FEW 4, 307 sqq.).

La distribution des formes créoles collectées sur les cartes de l'ALH peut aider à identifier les régionalismes de fréquence du français véhiculaire de l'époque coloniale, ces régionalismes qui ne se signalent ni par leur forme, ni par leur sens, mais bien par leur fréquence, anormalement élevée dans certaines variétés régionales de français (*touffe*)³². Une forme dont la distribution est massive peut signaler un régionalisme de fréquence.

Une distribution réduite peut être indicative également. Ainsi le mot créole *fouyapôt* n'a été collecté que dans le sud d'Haïti (ALH carte et commentaire 616), il a pour étymon *fouille-au-pot* (la consonne finale était, selon toute vraisemblance, prononcée en français régional). Le mot est glosé par Rob de la façon suivante : « Vx et fam. Petit marmiton. » Les deux formes créoles présentent le même changement de sens, par métaphore (petit marmiton > curieux, indiscret). C'est probablement l'indice que le changement en

³⁰ Pour *brehaigne*, Rob fournit la marque d'usage suivante : Techn. (en parlant des femelles de certains animaux).

³¹ Pour *goulafre*, *gouillafre*, Rob fournit l'information suivante : Régional (Belgique, Nord-Est). Goinfre, glouton.

³² Cf. la note 3 du présent texte.

question était déjà accompli en français véhiculaire des XVII^e-XVIII^e siècles.

6. Croiser les sources

Le français régional antillais a une longue histoire qui remonte à l'époque coloniale, une histoire encore peu étudiée et surtout mal documentée³³. Les corpus haïtiens qui ont fait l'objet de cette présentation peuvent nous aider à réduire le cercle de notre ignorance.

Une démarche consistant à croiser les sources pourrait être très fructueuse. Lire par exemple la *Description* de Moreau de Saint-Méry en ayant en mémoire les données de l'Atlas linguistique du créole d'Haïti devrait permettre d'y débusquer de nouveaux régionalismes. Et inversement. Car comme on pouvait s'y attendre, bon nombre des termes employés à Saint-Domingue (ceux de la nomenclature et ceux également qui sont repérés dans la *Description* par des italiques) ont leur(s) corrélat(s) en créole.

Ainsi le mot *lagon*. Il figure parmi les « quelques termes employés à Saint-Domingue » avec le sens de « marécage, lieu noyé » (Moreau de Saint-Méry, tome 1, p. 15). On le trouve également dans la lexie *mal des eaux* ou (mal) *de lagon* (Moreau de Saint-Méry, tome 1, p. 291) qu'on peut considérer de ce fait comme un régionalisme (innovation formelle par composition).

Le mal des eaux ou de lagon, qui est une espèce de farcin, attaque aussi les mulets et les chevaux, et il est même beaucoup d'habitans qui la considèrent comme contagieuse.

Il apparaît dans un toponyme (p. 140)³⁴ :

Ces Fredoches³⁵ (qui ceignent aussi la baie de Mancenille) environnent dans cette partie le Lagon-aux-boeufs, espèce de petit lac dont les eaux contenues de toute part par des terres élevées, n'ont pas pu se retirer avec la mer lorsqu'elle a abandonné les lieux voisins.

Ce mot – *lagon* – n'est pas en usage de nos jours en français régional : il n'est pas cité dans le *Dictionnaire des régionalismes de France* (Rézeau 2001). Il figure dans Rob avec deux acceptions : « 1. Techn. (géogr.) » avec

³³ Comme l'écrivait André Thibault dans l'appel à contributions lancé pour le colloque ayant donné naissance à ce volume.

³⁴ Les toponymes sont légion dans la *Description* : ils méritent également qu'on leur accorde de l'attention.

³⁵ Moreau de Saint-Méry précise (p. 140) le sens de *fredoches* : « J'ai dit que les grandes savanes étaient contigues aux Fredoches : c'est le nom, qu'on donne dans la colonie, à des terrains dont le fond est une espèce de tuf blancheâtre et argileux, qui ne donne la vie qu'à des ronces et à quelques bois blancs, dont les proportions accusent le sol de stérilité. »

le sens suivant : « Petit lac d'eau salée, lagune peu profonde entre la terre et un récif corallien, par les brèches duquel pénètre la marée » ; puis « 2. Cour. (abusif en science). Lagune centrale d'un atoll. »

Il a été recueilli au cours des enquêtes pour l'ALH (in cartes et commentaires 28 – Étang et 32 – Bourbier) : *lagon*, *lagon letan*, *lagon dlo kwon-pi* (fossé marécageux des basses plaines) ; *lagon dlo* (endroit où on plante le riz)³⁶.

On peut inférer de ce cas de figure précis que beaucoup de mots d'usage fréquent à Saint-Domingue ont fait l'objet d'une appropriation par le créole émergent.

Tout comme *lagon*, le régionalisme *avalasse* (Moreau de Saint-Méry p. 143) a un corrélat créole, *lavalas* (Valdman 2007)³⁷:

Après une sécheresse annuelle, qui dure ordinairement depuis le mois de Février jusqu'à celui de Mai ou de Juin, les pluies deviennent excessives avec les premiers orages, et amènent des fièvres bilieuses ardentes. Il résulte de ces avalasses, qu'après avoir consommé les vivres de terre, de nouvelles plantations faites pour les remplacer, sont sans succès.

³⁶ Pompilus (1961 : 167) donne de ce mot une définition et une étymologisation erronées : « Lagon, m : Ce n'est autre que l'acon que Littré définit : « Bateau à fond plat qui cale fort peu d'eau et qui sert principalement, dans les Antilles, au chargement des navires de commerce (poitevin d'après Ménage). Une fausse coupure a donné un lacon, le lacon, phénomène extrêmement courant en créole, puis par sonorisation de C, lagon. »

³⁷ Valdman 2007 : « **lavalas**¹ n. 1 deluge, downpour, torrential rain, flash flood 2 torrent » (Valdman 2007). Le mot créole a ensuite fait l'objet de différentes dérivations sémantiques et formelles. Dans Rob, on trouve les indications suivantes : « avalaison ou avalasse : cours d'eau torrentiel qui descend soudainement des montagnes à la suite de pluies abondantes ou de fontes des neiges. ». Assez curieusement, ce mot n'a pas été fourni par les témoins de l'ALH qui ont majoritairement proposé le mot *ravin* [ravin] (carte 24 – Torrent et lit du torrent) dont l'étymon est *ravine* (régionalisme du français des Antilles, cf. Thibault 2010, 78).

Références bibliographiques

- Castera, George, 2001. « De la difficulté d'écrire en créole », *Notre Librairie* (Revue des littératures du Sud) 143, janvier-mars.
- Chaudenson, Robert, 1974. *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion.
- Chaudenson, Robert, 1994. Compte-rendu de « Didier de Robillard. *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice*. 1993 », *Études créoles* 17/2, 118-126.
- Collectif, 1989. *Hommages au Docteur Pradel Pompilus*, Port-au-Prince, Centre de linguistique appliquée, Université d'Etat d'Haïti et Imprimerie Henri Deschamps.
- Dalembert, Louis-Philippe / Trouillot, Lyonel, avec la collaboration d'Yves Chemla, 2010. *Haïti. Une traversée littéraire*, Presses nationales d'Haïti, Culturesfrance / Éditions Philippe Rey.
- Durand, Oswald, 1896. *Rires, pleurs et poésies... Première partie : Poèmes, Élégies, Satires, Odelettes*, Corbeil, Éd. Creté, 1896 ; rééd. Port-au-Prince (Haïti), Presses nationales d'Haïti, 2005.
- Faine, Jules, 1936/1981. *Philologie créole* (Études historiques et étymologiques sur la langue créole d'Haïti), Port-au-Prince, Imprimerie de l'État ; rééd. Genève-Paris, Slatkine.
- Faine, Jules, 1974. *Dictionnaire français-créole*, Montréal, Éditions Leméac (revu et préparé par une équipe de spécialistes dirigée par le linguiste Gilles Lefebvre de l'Université de Montréal).
- Fattier, Dominique, 1997. « La lexicographie créole saisie à l'état naissant (Ducœurjoly 1802) », in : Marie-Christine Hazaël-Massieux / Didier de Robillard (éds), *Contacts de langues, contacts de cultures, créolisation*, Paris, L'Harmattan, 259-273.
- Fattier, Dominique, 1998. *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole : l'Atlas linguistique d'Haïti, cartes et commentaires*, 6 volumes, Villeneuve d'Ascq, ANRT (Agence Nationale de Reproduction des Thèses).
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1989. « La lexicographie et la lexicologie à l'épreuve des études créoles », *Études créoles* 12/2, 65-86.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine / de Robillard, Didier (éds), 1997. *Contacts de langues, contacts de cultures, créolisation*, Paris, L'Harmattan.
- Hibbert, Fernand, 1907/1975. *Les Thazar, Scènes de la vie haïtienne*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'Abeille.
- Hoffmann, Léon-François (coord.), 2003. *Jacques Roumain : Œuvres complètes*, édition critique, Madrid [...], ALLCA XX.
- Klein, Wolfgang, 1989. *L'acquisition de langue étrangère*, Paris, Armand Colin.
- Lhérisson, Justin, 1906/1975. *Zoune chez sa ninnaine*, Port-au-Prince, Héroux, 1906 (reproduit aux Éditions Fardin 1975).
- Nelson, Roger, 1979. *Zouazo Ayiti-yo*, Port-au-Prince, Imprimerie Henri Deschamps.
- Pompilus, Pradel, 1961/1981. *La langue française en Haïti*, Port-au-Prince, Éditions Fardin (reproduction de la thèse pour le doctorat ès-lettres présentée à la Faculté

- des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris Sorbonne en 1961 et publiée chez Protat Frères Macon la même année).
- Pompilus, Pradel, en collaboration avec le Frère Raphaël Berrou (FIC), 1972, 1975, 1977. *Histoire de la littérature haïtienne illustrée par les textes*, Port-au-Prince, Éditions Caraïbes.
- Pompilus, Pradel, 1973. *Contribution à l'étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien. Phonologie et lexicologie*, Port-au-Prince/Paris, Éditions Caraïbes/L'École.
- Pompilus, Pradel, 1976. *Contribution à l'étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien. Morphologie et syntaxe*, Port-au-Prince, Éditions Caraïbes.
- Pompilus, Pradel, 1985. *Le problème linguistique haïtien*, Port-au-Prince, Éditions Fardin.
- Rézeau, Pierre (éd.), 2001. *Dictionnaire des régionalismes de France*, Bruxelles, De Boeck / Duculot.
- Rézeau, Pierre, 2009. « Aspects du créole et du français aux Antilles (notamment Saint-Domingue) à la fin du XVIII^e siècle, d'après le témoignage d'un lexicographe anonyme », in : Thibault, André (coord.), 2009, 195-226.
- Rob = *Le Grand Robert de la langue française*, 2^e éd. dirigée par Alain Rey, du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert, augmentée sous la responsabilité d'Alain Rey et Danièle Morvan, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2001, 6 vol.
- Saint-Gérard, Jacques-Philippe, 1999. « La langue française au XIX^e siècle », in : Jacques Chaurand (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Éditions du Seuil.
- Sgard, Jean (dir.), 1991. *Dictionnaire des journaux 1600-1789*. Paris, Universitas. Version informatisée accessible sur le site <<http://c18.net/dp/dp.php?no=18>>
- Telchid, Sylviane, 1997. *Dictionnaire du français régional des Antilles. Guadeloupe – Martinique*. Paris, Bonneton.
- Thibault, André (coord.), 2009. *Richesses du français et géographie linguistique*, vol. 2, Bruxelles, De Boeck / Duculot.
- Thibault, André, 2009. « Les régionalismes de *La Rue Cases-Nègres* (1950) de Joseph Zobel », in : Thibault, André (coord.), 2009, 227-314.
- Thibault, André, 2010. « L'œuvre d'Aimé Césaire et le 'français régional antillais' », in : Marc Cheymol / Philippe Ollé-Laprune (éds), *Aimé Césaire à l'œuvre*, Paris, Éd. des Archives Contemporaines, 2010, 47-85.
- TLF = *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle*, sous la dir. de Paul IMBS (vol. 1-7) puis de Bernard QUEMADA (vol. 8-16), Paris, Gallimard, 1971-1994. – Une version informatisée (TLFi) est accessible sur le site <<http://www.atilf.fr>>.
- Valdman 2007 = Valdman, Albert et al., 2007. *Haitian Creole-English Bilingual Dictionary*, Indiana University, Creole Institute, Bloomington.
- Weinreich, Uriel, 1953. *Languages in contact*, New York, Publication of the Linguistic Circle of New York.